Ville de
Oye - Plage

N/Réf. : Secrétariat Général : OM/PC/PM/EB

Arrêté n° 2008/108

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
26 SEP. 2008

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : RESTRICTIONS DES ACTIVITÉS DE CHASSE.

- Le Maire de la Ville de OYE-PLAGE,
- Vu l'article L 131-2 du Code des Communes,
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 Décembre 1974 modifié le 3 Décembre 1982, relatifs à la réglementation des armes à feu et de la chasse,
- Vu le décret n° 87-533 du 9 Juillet 1987 portant création de la Réserve Naturelle et du Parc Ornithologique du Platier d'Oye,
- Considérant que cette réserve comporte des sentiers de promenade et reçoit un nombreux public,
- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité du public,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'utilisation d'armes à feu est interdite de **8h00 à 20h00** sur la portion de territoire délimitée par :

À l'OUEST :
La voie d'accès à la mer à partir de la route des Dunes (lieu-dit l'Abri Côtier).

Au SUD :
La route des Dunes.

Au NORD :
La limite Sud de la Réserve du Platier d'Oye.

ARTICLE 2 :

Sauf dérogation pendant la période de chasse à tir fixée par le Département, aux propriétaires et ayants droit qui devront en faire la demande annuellement et devront être en possession de cette autorisation pendant toute action de chasse.

ARTICLE 3 :

Il est strictement interdit de tirer en direction de la Réserve, des habitations ou de toute voie de circulation.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté serait annulé par décision du Maire si une faute grave était officiellement constatée et verbalisée.

ARTICLE 5 :

L'arrêté du 23 Septembre 1993 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Madame le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de OYE-PLAGE, la Police Municipale, les Gardes de l'Office Nationale de la Chasse, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à OYE-PLAGE, le 23 Septembre 2008

Le Maire,

MAIRIE D'OYE-PLAGE 62215

Olivier MAJEWICZ

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE
de SAINT-OMER, le
26 SEP. 2008

Adresse postale: **B.P.27 / 62215 Oye-Plage** / *Téléphone :* **03.21.46.43.43** / *Télécopie :* **03.21.46.43.49**
Adresse électronique: Mairie.oye-plage@wanadoo.fr